



**ASSOCIATION VIVAVRE**  
VIVRE EN VALLEE D'AVRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

Mairie de 28350 SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS  
Tél : 02 32 58 04 42 - fax : 02 32 60 01 52  
B. DALEX, Président de VIVAVRE

**CAHIER D'ACTEURS VIVAVRE, ACTS, AMPCV, AVERN, ASCVEG (COLLECTIF :  
« POUR UNE ALTERNATIVE AU PROJET AUTOROUTIER »)**

La mise en concession des routes revient à transférer gratuitement des ouvrages déjà payés par la collectivité avec en plus la subvention d'équilibre et les péages.

Nous demandons aux pouvoirs publics de mettre au point des solutions

- techniquement viables
- Réalisables avec le financement public et dans des délais acceptables sans pénaliser une fois de plus les usagers.

**1. SAINT REMY/ SAINT LUBIN DES JONCHERETS**

Le **Conseil Municipal de SAINT LUBIN DES JONCHERETS** a voté à l'unanimité contre la création d'une route ou autoroute à 4 voies sur son territoire en considérant que cette création endommagerait la Commune irrémédiablement et sans aucun avantage car effet elle est bien desservie aussi bien vers Paris que vers Rouen et Orléans à l'exception de quelques tronçons qui n'ont pas été aménagés en raison de la carence des pouvoirs publics depuis plus de 30 ans.

En ce qui concerne le **développement économique** :

- Ce ne sont pas les autoroutes ni même les bâtiments et la mise en place de zones « industrielles » hypothétiques qui permettront de créer des activités et des emplois mais des entrepreneurs, des chefs d'entreprises avec une main d'œuvre et des professionnels qualifiés et motivés ainsi que la qualité de vie(s) qui peut être apportée par une Commune comme SAINT LUBIN DES JONCHERETS qui est bien pourvue d'équipements publics et sociaux et lui donne une bonne attractivité. La Commune de SAINT LUBIN DES JONCHERETS dispose déjà de territoires équipés y compris l'utilisation de zones restant à dépolluer et qui pourraient être réaffectées à de nouvelles activités.
- Imaginer pouvoir profiter du passage d'une autoroute à SAINT LUBIN DES JONCHERETS pour créer des zones d'activités ou de commerces est une grave erreur et tient du leurre et de la tromperie car la commune perdrait ses atouts de cité accueillante par son environnement et la concordance entre ses équipements et les besoins.
- **Le projet d'autoroute** ou de route à 4 voies **va à l'encontre du développement économique** car :
  - Il coupe la commune en deux et détruit l'environnement
  - Risque de créer de futures nouvelles friches industrielles
  - Ignore la formation et l'invitation aux créateurs potentiels d'entreprises PME en particulier car on l'a vu ces dernières années les grosses entreprises dévorent une région et disparaissent aussi rapidement en abandonnant aux collectivités les conséquences sociales et les territoires saccagés et pollués.

**Le projet va à l'encontre d'un développement durable** qui consiste à préserver les richesses et à reconquérir l'espace au lieu de le sacrifier. On nous propose de procéder pour des raisons de commodités politiques et financières à un transfert des nuisances de SAINT REMY SUR AVRE sur SAINT LUBIN DES JONCHERETS mais nous demandons un aménagement raisonnable financièrement et écologiquement qui peut être réalisé à bien moindre frais pour la collectivité et la population suivant les principes que nous exposons ci-après.

Nous proposons donc pour la traversée de SAINT REMY SUR AVRE deux solutions alternatives compatibles avec les principes de développement durable recommandé par les plus hautes autorités de l'état :

1°) la traversée sur site dont les ouvrages, les protections, peuvent être réalisés « au fil de l'eau ».

2°) Un passage direct légèrement décalé et parallèle à la RN 12 actuelle.

Les deux solutions permettraient :

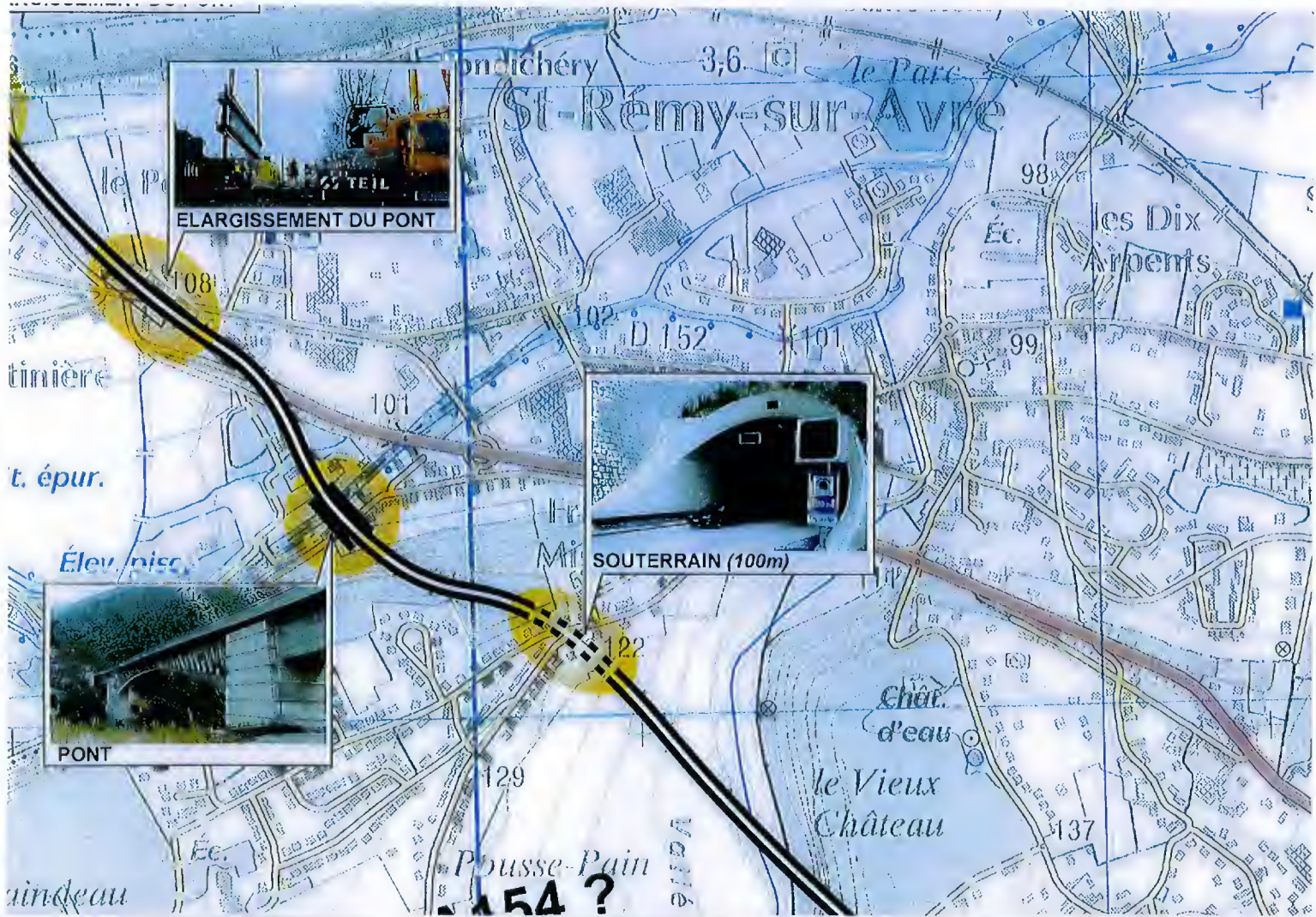
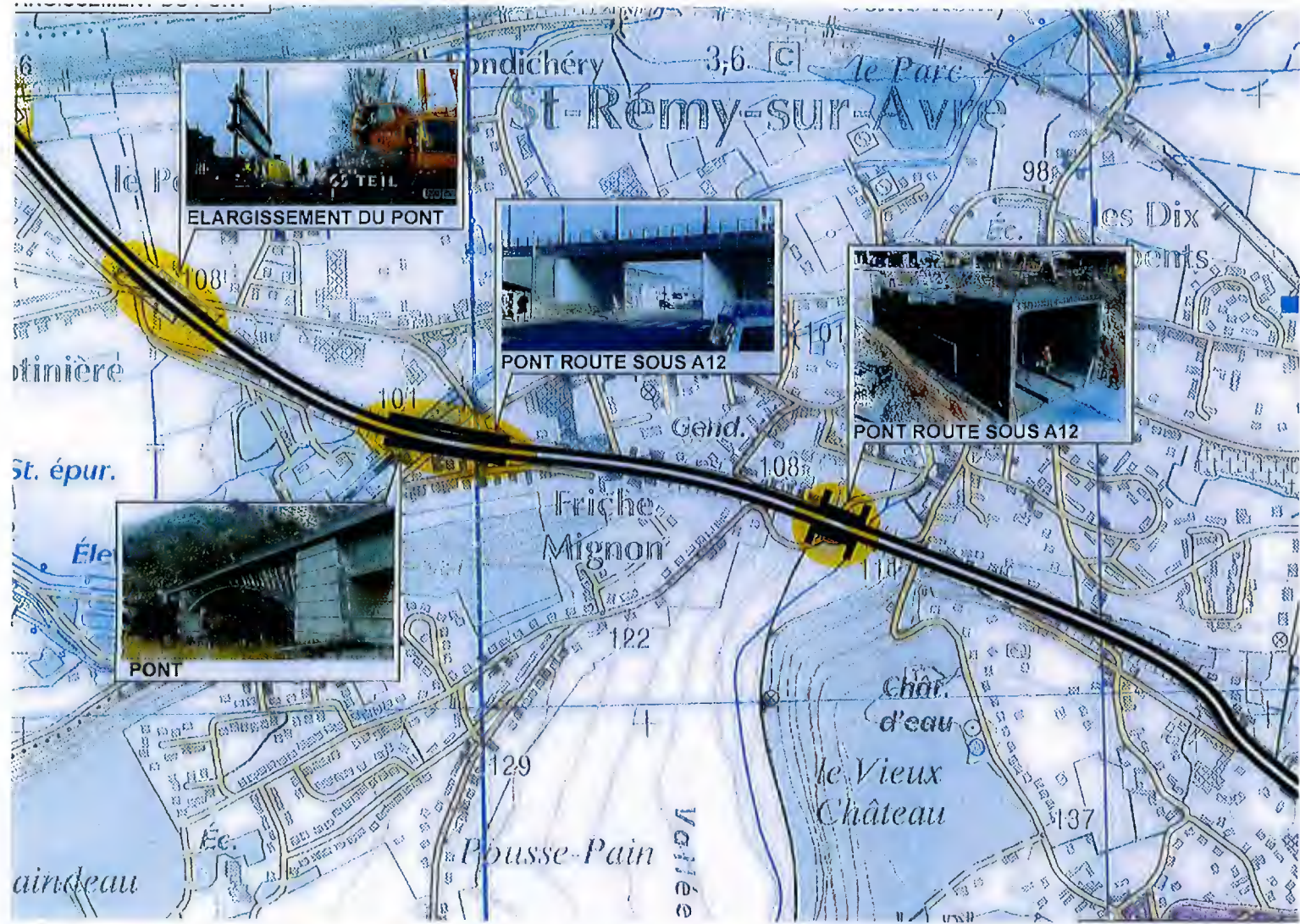
- d'éviter le saccage des terres agricoles, du paysage et de l'environnement
- de redonner à la commune de SAINT REMY SUR AVRE l'unité de la commune en permettant la perméabilité entre les espaces Sud et Nord qui sont actuellement isolés par la RN 12 / 154. Ces dispositions permettraient de « recoudre » le tissu urbain
- de réaliser ces travaux avec les mêmes échéances que le projet de mise en concession A154, c'est-à-dire en 2018. Ces deux solutions sont à peu près équivalentes car il s'agit de construire quatre à cinq ouvrages d'art et d'après l'estimation donnée par Monsieur DE SORAS à la réunion de D.P. du 01/12/09 la valeur d'un échangeur est de 10 000 000 € environ. Ceci signifie que la traversée de SAINT REMY SUR AVRE reviendrait à un montant de 40 000 000 € à 50 000 000 €. C'est à dire la valeur de la subvention que l'état se propose déjà d'injecter dans le projet.

## **2. CONTOURNEMENT DE DREUX**

- le projet des ouvrages est déjà programmé pour le raccordement par l'Est entre RN 154 et la RN 12 et est demandé par les élus notamment dans le SCOT de l'agglomération.
- La traversée de DREUX par la RN 12 se confond avec le problème de l'aménagement de la RN 154. Il est donc possible d'imaginer un traitement de la RN 12 qui prendrait en compte la sécurité du parcours et la réunification du territoire de DREUX avec le plateau Nord. Ce projet comporterait essentiellement trois ouvrages qui peuvent être évalués sur les mêmes bases de calcul à 50 000 000 €.
- Le choix du contournement Est évite la destruction irréversible du patrimoine environnemental et paysager de la vallée de la Blaise que nous tenons à léguer aux générations futures.

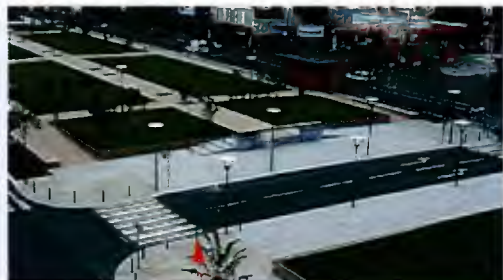
### **EN CONCLUSION :**

L'aménagement de la voirie pour ST REMY et DREUX serait donc limité à un total de 100 000 000 € ( au lieu des 400 000 000 prévus ), ce qui correspond à la « subvention d'équilibre » que de toute façon l'Etat et les collectivités se proposent d'apporter à un éventuel concessionnaire autoroutier.



# AMENAGEMENT DE LA N12 -plateau NORD

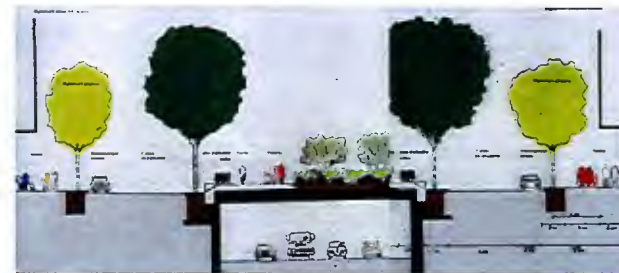
## Reconstitution des liaisons urbaines



**Avant - Après**

Exemple d'aménagement d'espace paysager et de traitement urbain des carrefours

N12 aménagée en 2 x 2 voies



**Principe de Couverture sur N12 à 2 x 2 voies**

